

Commune de BAISIEUX

DEPARTEMENT : NORD

ARRONDISSEMENT : LILLE

CANTON : TEMPLEUVE

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 OCTOBRE 2021
N° 2021-10-07**

L'an deux mil vingt-et-un, le 29 octobre à 19h, le conseil municipal de la commune de BAISIEUX (Nord), dûment convoqué, s'est réuni en salle des mariages sous la présidence de Monsieur Philippe LIMOUSIN, Maire.

La convocation a été adressée le 23 octobre 2021.

NOMBRE DE CONSEILLERS : en service : 27 présents : 20 votants : 27

Etaient présents : LIMOUSIN Philippe – CUSSEAU Pascale - VANDEVELDE Olivier – LELCERCQ Bénédicte – VERBECQUE Karl – SCHOEMAECCKER Coralie – FIEVET Jean-Michel – DESPREZ René – DEVYLERRE Luc – THERY Matthieu – ANTUNES Paulo – HERMAN Bénédicte – DELRUE Francis – KIJOWSKI Pawel – COQCET Bernard – DEWAILLY Bruno – GUILBERT Christian – DUFOUR Isabelle – MILLET Michel – DE MEYER Pascale.

Etaient absents excusés : HERENGUEL Céline (pouvoir à Olivier VANDEVELDE) – PAQUIER Michel (pouvoir à Bénédicte LECLERCQ) – PAQUIER TITECA Odile (pouvoir à Luc DEVYLERRE) – DUTILLEUL Laurence (pouvoir à René DESPREZ) – CHANTRAINNE Christine (pouvoir à Jean-Michel FIEVET) – BATAILLE Catherine (pouvoir à Pascale CUSSEAU) – Jean-Pierre MACRE (pouvoir à Paulo ANTUNES).

Monsieur Philippe LIMOUSIN, Maire, ouvre la séance à 19h et procède à l'appel nominal de chaque conseiller municipal.

Monsieur Paulo ANTUNES est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Développement durable - Délibération adoptant le règlement pour le concours des décorations de Noël

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29 ;

Considérant le règlement du concours des « Décorations de Noël » ;

Considérant la démarche d'amélioration du cadre de vie que porte ce concours ;

Considérant la volonté de la commune de mettre en place ce concours participant de l'ambiance et de l'embellissement de la ville.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide :

- D'approuver le règlement du concours des « Décors de Noël »
- De fixer la liste des prix de la façon suivante :
 - 1^{er} prix : bon d'achat* de 50 €
 - 2^{ème} prix : bon d'achat* de 30 €
 - 3^{ème} prix : bon d'achat* de 20 €
 - Prix du public (1 par catégorie) : bon d'achat* de 50 €
 - Encouragement (coup de cœur): bon d'achat* de 20 €

Pour un budget global maximum de 510 €

* valable dans les commerces basiliens

Résultat du vote :

Pour : 27

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait en séance,
Pour extrait certifié conforme.

 Le Maire,
Philippe LIMOUSIN

Le maire certifie que la présente délibération est exécutoire par dépôt en préfecture du Nord par l'application ACTES le 4 novembre 2021.
Et affichage le 4 novembre 2021.